

COMMUNE DE SAINT PRIEST LA FEUILLE

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
du 08 mai 2025

Membres présents : Mme VIGROUX-AUFORT Josiane, M. PIOFFRET Jean-Marc, Mme VERBRUGGHE Isabelle, M. GARRÉ Gilles, Mme LEPEYTRE Chantal, M. PRADEAU Yves, M. CORBIN Nicolas, M. DESLANDES Gilles, M. ADENIS Nicolas

Pouvoirs : Mme PATURAUD Amélie donne pouvoir à Mme LEPEYTRE Chantal, Mme CHABROULLET Carole donne pouvoir à Mme VERBRUGGHE Isabelle, Mme LAMETHE Sonia donne pouvoir à M. GARRE Gilles, M. BOUCHER Jean-Noël donne pouvoir à M. PRADEAU Yves.

Membre excusée : Mme CLAVEYROLAS Sandrine

Secrétaire de séance : Isabelle VERBRUGGHE.

Quorum : 9 membres présents sur 14. Le quorum est atteint.

Ouverture de la séance à 9 h 30.

Conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il convient de désigner le/ la secrétaire pour la durée de la séance du Conseil municipal. Il est proposé au Conseil Municipal de désigner Isabelle VERBRUGGHE.

Madame La Maire propose au Conseil Municipal d'ajouter un sujet à l'ordre du jour du Conseil : « Délibération donnant mandat au CDG23 pour lancer la consultation pour la conclusion d'une convention de participation dans le domaine de la santé »

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité, cet ajout.

► **APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 AVRIL 2025**

Madame La Maire met aux voix ce procès-verbal, celui-ci est accepté à l'unanimité.

Adopté à l'unanimité

VOTANTS : 8	POUVOIRS : 4
POUR : 12	ABSTENTION : 0

► **FIN D'ENQUETE PUBLIQUE PLACE MICHEL MANDRILE « RESTAURANT COMMUNAL »**

Madame La Maire informe le Conseil Municipal que l'enquête publique concernant l'aliénation d'une partie de la place Michel Mandrile qui doit être intégrée au domaine privé de la commune est terminée et n'a présentée aucune observation.

Cette partie de terrain fait l'objet d'une vente à la commune de Saint Priest La Feuille pour l'euro symbolique et donc d'un bornage ;

COMMUNE DE SAINT PRIEST LA FEUILLE

L'acquéreur est chargé de régler tous les frais liés à cette vente.

Madame La Maire propose de prendre le cabinet « ArpenTerre Géomètre expert » de Guéret pour effectuer le bornage.

Madame la Maire met aux voix l'intégration de cette partie de la place Michel Mandrile dans le domaine privé de la commune, désigne le Cabinet « ArpenTerre » comme géomètre et le Notaire Maître Bonnet-Beaufranc pour établir l'acte.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré accepte à l'unanimité ces propositions et autorise Madame la Maire à signer tous documents afférents à ce dossier.

Adopté à l'unanimité	
VOTANTS : 8	POUVOIRS : 4
POUR : 12	ABSTENTION : 0

► **MISE EN PLACE DE LA CONVENTION « OPERATION TRANQUILLITE » AVEC LA GENDARMERIE POUR LA SURVEILLANCE DES BATIMENTS COMMUNAUX**

Madame La Maire indique que Le Major Failly de la gendarmerie de La Souterraine, est venu présenter l'opération tranquillité pour les commerces, entreprises et collectivités ainsi que pour les particuliers lors de leurs fermetures ou congés.

En général, les sites visés par les vols pour les collectivités sont principalement les ateliers communaux. La collectivité a donc proposé de signaler deux sites :

- L'atelier communal ;
- La Maison d'Assistants Maternelles.

Concernant les particuliers : l'opération tranquillité consiste à télécharger un formulaire, de le déposer avant le départ en vacances à la brigade de La Souterraine et la gendarmerie effectue des rondes.

Madame la Maire propose au Conseil Municipal de demander à la gendarmerie, le balisage de ces deux sites et d'informer la population via le bulletin municipal.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité ces deux propositions et autorise Madame La Maire à signer tous documents concernant ce dossier.

Adopté à l'unanimité	
VOTANTS : 8	POUVOIRS : 4
POUR : 12	ABSTENTION : 0

► **REPLACEMENT DU DEFIBRILLATEUR DE L'ABRIS BUS FACE A L'ECOLE MATERNELLE**

Madame la Maire informe le Conseil Municipal que le défibrillateur situé devant la Mairie sur l'abribus doit être remplacé car celui-ci a plus de dix ans.

Ce remplacement peut se faire soit par l'achat, soit par la location.

Plusieurs devis ont été demandés

- L'achat sur 5 ans coûte 3 353.45 €

COMMUNE DE SAINT PRIEST LA FEUILLE

- Une location sur 5 ans revient à : 2 494,80€

L'offre de location comprend ; le défibrillateur, le kit de 1^{er} secours, la maintenance préventive et curative, le remplacement des consommables.

Madame La Maire propose au Conseil Municipal de remplacer le défibrillateur et de choisir la location plutôt que l'achat.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité, accepte à l'unanimité, de remplacer le défibrillateur situé à l'abri bus et la location du défibrillateur MINDRAY C1A

Adopté à l'unanimité	
VOTANTS : 8	POUVOIRS : 4
POUR : 12	ABSTENTION : 0

9H58 Arrivée de M. ADENIS Nicolas

► **VALIDATION DEVIS VOIRIE**

Mr Yves PRADEAU présente au Conseil Municipal le montant des travaux de grosses réparations de certaines voiries communales pour l'exercice 2025.

Le montant des devis reçus s'élève à 38 522.05 € H.T 46 226.46€ TTC pour les voies communales suivantes :

- Route de Souvelinges : 13 733€ HT
- Route Le Bec bicouche 10 174 €
- Route de Mas Février : 12 515 €

Madame La Maire met aux voix ces différentes propositions.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité ces trois propositions et donne pouvoir à Madame La Maire à signer tous documents concernant ce dossier.

Adopté à l'unanimité	
VOTANTS : 9	POUVOIRS : 4
POUR : 13	ABSTENTION : 0

► **VALIDATION TRAVAUX – AMENDES DE POLICE**

Madame la Maire présente au Conseil Municipal le courrier d'attribution des amendes de police pour l'année 2023 reçue le 23 décembre 2024.

La commune devrait percevoir un montant de 1 556.17€ au titre des amendes de police 2023.

Les projets présentés sont :

- Des travaux de signalisation (bande de stop, place PMR...) et de marquage au sol pour un montant de 4 559,55€ H.T.
- Marquage passages piétons, bandes de guidage en résine pour un montant de 673.20€.

COMMUNE DE SAINT PRIEST LA FEUILLE

Madame La Maire met aux voix les deux propositions.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité les deux propositions et autorise Madame La Maire à signer tous documents concernant ce dossier.

Adopté à l'unanimité	
VOTANTS : 9	POUVOIRS : 4
POUR : 13	ABSTENTION : 0

QUESTIONS DIVERSES

● Madame La Maire indique au Conseil Municipal que le panneau à l'Eco-Bourg indiquant le sens unique est mal placé, les gens ne le voient pas.

● M. PRADEAU Yves informe le Conseil Municipal que l'agent technique a ramassé des barres de fer laissées par les gens du cirque.

● M. CORBIN Nicolas informe le Conseil Municipal que le local du Comité des Fêtes a été fouillé.

● M. ADENIS Nicolas demande au Conseil Municipal le marquage au sol d'une place handicapée au cimetière.

Il demande également quelle a été la réaction des personnes concernant la gratuité des locations de terrain communaux.

Madame La Maire a répondu que toutes les personnes concernées avaient réagi positivement.

● M. PIOFFRET Jean-Marc indique au Conseil Municipal que le dépôt de plainte pour les agrès a été effectué.

Il demande également si le Conseil Municipal est d'accord pour les remplacer à savoir rachat à l'identique ou pas.

Le Conseil Municipal réfléchit à cette question.

Prochain Conseil le vendredi 13 juin 2025 à 20h30.

L'ordre du jour étant clos, la séance est levée à 10h20.

La Maire
Josiane VIGROUX-AUFORT

La Secrétaire de séance
Isabelle VERBRUGGHE